

Ordonnance

Générale

colonial

## Ordonnance n° 05/06/1943 portant modification provisoire du décret du 5 Novembre 1870 relatif à la promulgation des lois et décrets.

n° 05/06/1943

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
5 juin 1943

Numéro JO  
n° 17 du 01/09/1943

Date du numéro  
1 septembre 1943

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Provisoirement et jusqu'à nouvel ordre, dans l'article 2, alinéa 1er du décret du 5 Novembre 1870 les mots « à Paris sont remplacés par les mots « dans la ville où est établi le siège du comité français de la Libération nationale. »

#### Art. 2

— La présente ordonnance sera exécutée comme loi.

De GAULLE

Giraud.